



POULES PONDEUSES

FOCUS SUR LA GESTION DU RISQUE SALMONELLES

Règlementation, enjeux et mesures de prévention... Cet article vous informe tout sur la gestion du risque salmonelles en élevage de poules pondeuses en Agriculture Biologique.

Les salmonelles sont des bactéries du genre *Salmonella* enterica. Il en existe plusieurs milliers de sérovars dont 2 soumis à déclaration obligatoire et surveillance en élevage :

- Enteritidis,
- Typhimurium.

La maladie touche toutes les espèces d'animaux (ruminants, porcins, volailles, etc.). Les principaux réservoirs sont les animaux sauvages et domestiques, l'Homme et l'environnement.

La contamination se fait par ingestion d'aliments ou d'eau souillés par les déjections animales contaminées. Les salmonelles se multiplient ensuite dans le tube digestif, colonisent les organes internes et sont excrétées en grande quantité dans l'environnement.

Elles sont résistantes plusieurs semaines dans le milieu extérieur, mais sont sensibles aux désinfectants et à la chaleur (traitement thermique des aliments).

Environ 6 500 cas sont diagnostiqués chaque année, les personnes les plus exposées étant les professionnels de l'élevage (cheptel et/ou environnement contaminé), les vétérinaires, les ouvriers d'abattoir, le personnel d'équarrissage, les laborantins...

Les doses infectieuses varient d'un individu à l'autre mais les principaux symptômes (vomissements, diarrhées souvent accompagnées de fièvre) apparaissent 48 h à 3 jours post-contamination. En une semaine, le patient s'en remet mais elle peut être mortelle pour les personnes fragiles.

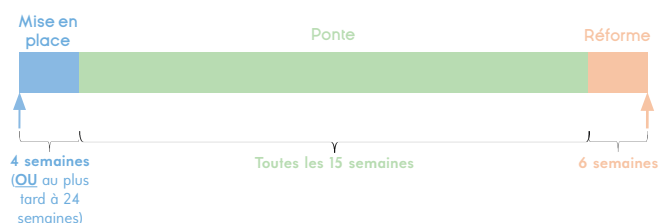
Mesures de prévention

De par sa nature d'agent infectieux zoonotique (transmission de la volaille aux humains), il est impératif de prévenir l'introduction de ces bactéries dans les élevages avicoles, et ainsi réduire le risque de toxi-infection alimentaire pour l'Homme. La lutte contre la salmonellose doit être considérée comme une démarche globale pour laquelle l'éleveur dispose de plusieurs outils.

La réglementation en élevage

Elle s'applique obligatoirement dès la présence simultanée de 250 individus de l'espèce *Gallus gallus* (pondeuse, poulet, dinde). L'éleveur doit déclarer informatiquement la mise en place des lots (plateforme BD Avicole), identifier ses bâtiments et gérer le calendrier des prélèvements ainsi que leur réalisation.

En élevage de poules pondeuses, les prélèvements pour dépistage sont effectués par un vétérinaire sanitaire ou une personne agréée selon les fréquences suivantes :



Source : Chambre d'agriculture de la Dordogne

Conséquences pour l'Homme

En Europe, la salmonellose est la seconde zoonose la plus fréquente chez l'Homme en 2020.

La transmission est faite par voie digestive, soit en consommant un aliment contaminé (œuf, lait, produit laitier, viande et charcuterie, légumes crus), soit après manipulation d'objets contaminés et avoir porté ses mains à la bouche/visage.

Vaccination

Depuis la publication de l'arrêté du 27 février 2023, les éleveurs de poulettes et poules pondeuses peuvent recourir à la vaccination contre la Salmonelle.

D'après ce nouveau cadre réglementaire, seuls les éleveurs disposant de l'agrément à la charte sanitaire ou ayant obtenu des conclusions satisfaisantes à l'issue d'un audit biosécurité conduit par les services de la DDETSPP, sont autorisés à employer ces vaccins vivants. Cette forme de présentation peut être un avantage pour les producteurs déjà sensibilisés à la mise en œuvre d'une vaccination dans l'eau de boisson.

Cependant, cette voie d'administration requiert une technicité de la part de l'éleveur : les sujets sont très jeunes (entre 10 et 15 jours d'âge) et consomment donc peu d'eau. En prévision d'une vaccination par l'eau de boisson, les traitements éventuels doivent être interrompus 48 heures au préalable, et l'éleveur doit s'assurer de l'absence de désinfectant. Les solutions vaccinales disponibles sur le marché requièrent l'administration de 3 doses pour une durée d'immunité de plus de 60 semaines contre *S. enteritidis* et *S. typhimurium*. L'administration par l'eau de boisson assure une protection dès la sphère orale : les bactéries pathogènes sont neutralisées dès l'ingestion par les bactéries atténuées du vaccin. Les agents infectieux ne franchissent pas la paroi intestinale et le risque de transmission à l'œuf est donc réduit. Cela diminue l'excrétion des pathogènes dans les fientes et ainsi la pression dans l'environnement (litière, parcours).



Mesures de biosécurité

L'autorisation d'une vaccination dans les seuls établissements sous charte sanitaire ou en conformité vis-à-vis de l'arrêté biosécurité du 29 septembre 2021, montre indéniablement que la prévention du risque de salmonellose doit être une stratégie globale à l'échelle de l'exploitation.

Les salmonelles sont des bactéries très résistantes qui peuvent survivre plusieurs semaines dans l'environnement. Cette persistance induit la multiplication des potentielles voies d'introduction de l'agent infectieux au sein des élevages avicoles.



Sources possibles : Entrée des salmonelles dans l'élevage de volailles, *Salmonella, Tool Box* by Lohmann, 2021

Un respect des mesures de biosécurité est indispensable, et certains points méritent une vigilance accrue.

Ainsi, une attention particulière doit être portée sur :

- l'utilisation du SAS sanitaire en respectant le changement de tenue, de chaussures et le lavage/désinfection des mains,
- la réduction au strict minimum des interventions extérieures, et le cas échéant un respect strict des consignes de biosécurité,
- la mise en œuvre rigoureuse d'un plan de dératisation et de désinsectisation.

Cette lutte contre les rongeurs et les insectes ne doit pas être négligée et débute dès l'entretien des abords du bâtiment d'élevage. Une recrudescence de rats et souris peut être observée en présence d'herbes hautes et d'encombrements des abords.

Le nombre de postes d'appâtage ne doit pas être sous-estimé (une boîte d'appât tous les 10/15 mètres linéaires) et la fréquence de contrôle et de remplacements des appâts doit être importante.

Les insectes tels que les ténébrions peuvent également être vecteurs des pathogènes.

Des solutions insecticides (efficaces sur les stades larvaires ou adultes) à base d'extraits végétaux sont disponibles en Agriculture Biologique pour une application lors des vides sanitaires.

Des outils de prévention complémentaires

Certaines entreprises spécialisées proposent des solutions à base de bactéries qui peuvent être utilisées en Agriculture Biologique. Deux types de produits se distinguent par leur voie de mise en œuvre : une application sur les surfaces des bâtiments d'élevage, une distribution dans l'alimentation ou l'abreuvement des volailles.

En considérant le volet alimentation, les bactéries employées sont assimilées à des probiotiques. Les intérêts vis-à-vis de la santé digestive sont entre autres :

- la production d'acides organiques, dont l'acide lactique, acidifiant le milieu et le rendant ainsi défavorable à la multiplication des bactéries pathogènes,
- la dégradation par ces bactéries d'une fraction alimentaire non digestible naturellement par les volailles (transformation des sucres non assimilables en acides organiques),
- un phénomène de compétition qui empêche la fixation des bactéries pathogènes sur les parois intestinales
- variables selon les souches bactériennes utilisées, la production de substances inhibitrices des agents infectieux.

L'emploi de probiotiques est à la fois un outil de prévention du risque de salmonellose, mais également un moyen d'améliorer les performances zootechniques par une meilleure assimilation des aliments.

Rédigé par

Camille DIDIERJEAN, Conseillère avicole
Chambre d'agriculture de la Dordogne
camille.didierjean@dordogne.chambagri.fr

Louise MIRANES, Conseillère avicole
Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne
louise.miranes@cda47.fr

Crédit photos

CDA 24 et CDA 64

Pour citer cet article

Camille DIDIERJEAN (Chamb. agri 24)
et Louise MIRANES (Chamb. agri 47).
Focus sur la gestion du risque de
salmonelles en poules pondeuses.
ProFilBio numéro 24. Mars 2025.